

AR Prefecture

047-264700782-20250317-5DL2025-DE
Reçu le 18/03/2025

**N° 5DL2025 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
24 février 2025.**

En ouvrant la séance, **Monsieur le Président** invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration du CCAS en date du **24 février 2025**.

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil d'Administration,**

- 1. approuve le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration du CCAS en date du 24 février 2025 ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 16 voix.**

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 17 mars 2025

Chantal Brel

Secrétaire de séance



Jean-Louis COSTES
Maire de Fumel
Président du C.C.A.S.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Affichage le **18 mars 2025**

Télétransmission le **18 mars 2025**